

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Reclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

Nº P19- 058497

Optique 58932 Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 2201 Société : R.A.M.

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : DAGHOUJ Alal

Date de naissance : 1/8/50

Adresse : 152 BD CHEFCHAOUNI RSB MASSIRA

N° 29 A.S. CA SARLANCA

Tél. : 06 49 68 33 26 Total des frais engagés : 271,80 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 05 FEV. 2021

Nom et prénom du malade : DA GHOUJ + CHRAF Age :

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

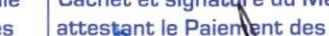
Fait à : CA SARLANCA

Le : 08 / FEV / 2021

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
5 FEV. 2021	CS	1	250 DH	 Dr. A. Chank Ray Chirurgie Thoracique Autorisation de paiement 24, Bd. Abi Dar El Hocine Casablanca

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
25/05/2021 di Bernoussi	05/05/2021	21,80

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

Dr. A. Chafik RAHMANI.

Spécialiste Nez - Gorge - Oreilles
Chirurgie de la FACE et du COU

Diplômé de la faculté
de Médecine de Nancy (France)

• Membre de la Société Française
et l'Académie Américaine d'O.R.L.
et chirurgie TÊTE et COU

• Ancien spécialiste des Hôpitaux
Militaires Marocains.



الدُّكْتُورُ عَسْفِيْقُ رَحْمَانِيْ

اختصاصي في أمراض الأذن، الأنف والحنجرة
جراحة الوجه، العين

خرج كلية الطب بسانشيه (فرنسا)

عضو الجمعية الفرنسية
والإنجليزية الأمريكية للاختصاصات

اختصاصي سابق بالمستشفيات
الحكومية المغربية

05.02.2021

Casablanca, le الدار البيضاء ، في

Mr DAGHOUI Achraf

21,80

POLYDEXA sol auric : Fl/10,5ml

1 boite

5 gouttes le matin et le soir, pendant 8 jours.



Dr. A. CHAFIK RAHMANI
O.R.L Chirurgie tête et cou
Autorisation 14 908
24, Bd. Abi Dar El Ghaffari - Sidi Bernoussi
Casablanca - Tel : 05 22 75 59 78

Pharmacie Cherchaoui
168, Bd. Chefchaoui, Rte 110
Ain Sebaâ - Casablanca
Tél. 05 22 75 79 70

Sur Rendez-vous بالموعد

24, Bd. Abi Dar El Ghaffari
Sidi Bernoussi - Casablanca

الهاتف : 05 22 75 59 79 / 05 22 75 59 78
Fax: 05 22 75 59 79

24 ، شارع أبي ذر الغفارى
سيدي البرنوسي - الدار البيضاء

POLYDEXA®

Solution auriculaire

Composition :

Néomycine (DCI) sulfate.....	650.000 U.I.
Polymyxine B (DCI) sulfate.....	1.000.000 U.I.
Dexaméthasone (DCI) métasulfobenzoate sodique	0,100 g
Excipients (dont mercurothiolate sodique) q.s.p.	100 ml

Propriétés :

Corticostéroïde associé à deux antibiotiques antibactériens.

Indications thérapeutiques :

Otites externes à tympan fermé, en particulier eczéma infecté du conduit auditif externe.
Otites moyennes aiguës incisées.

Contre-indications :

Hypersensibilité à l'un des constituants.

Perforation tympanique d'origine infectieuse ou traumatique.

Effets indésirables :

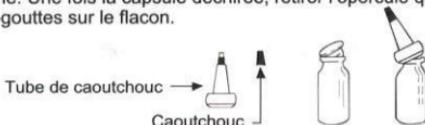
Réaction allergique.

Mise en garde :

Ne pas utiliser sans avis médical.

Montage du compte-gouttes :

- Ouvrir le sachet qui protège le compte-gouttes.
- Décapsuler le flacon de verre qui contient le médicament en tirant la languette métallique bien droit dans le sens de la flèche. Une fois la capsule déchirée, retirer l'opercule qui ferme le flacon.
- Placer le compte-gouttes sur le flacon.



Mode d'emploi :

- Faire tiédir préalablement le flacon dans l'eau chaude ou le réchauffer dans la paume de la main. A la suite d'emplois répétés, l'étiquette peut parfois se détacher ; il suffit alors de l'appliquer soigneusement sur le flacon pourqu'elle se recolle.
- Dévisser le capuchon qui obture le compte-gouttes en maintenant le tube de caoutchouc entre le pouce et l'index.
- Retourner le flacon, le tenir verticalement au-dessus du conduit auditif.
- Presser légèrement le tube de caoutchouc du compte-gouttes, entre deux doigts ; le médicament s'écoule goutte à goutte.
- Après chaque instillation, laisser la tête penchée pendant

Posologie :

- Adultes : utiliser en bain d'oreille (1 à 5 gouttes) 2 fois par j
 - Enfants : utiliser en bain d'oreille (1 à 2 gouttes) 2 fois par j
- Laisser ensuite la tête penchée pendant quelques minutes.
En règle générale, il est recommandé de ne pas utiliser sous La durée du traitement usuel ne doit pas excéder 10 jours.

Forme et présentation :

Solution auriculaire - Flacon compte-gouttes de 10,5 ml

Liste I (Tableau A)

Ne peut être délivré que sur ordonnance médicale - Suivre le

PROMOPHARM
Z.I. du Sahel, Had Souale,
S/L BOUCHARA-RECOR

